

09 NOV. 1993

12506

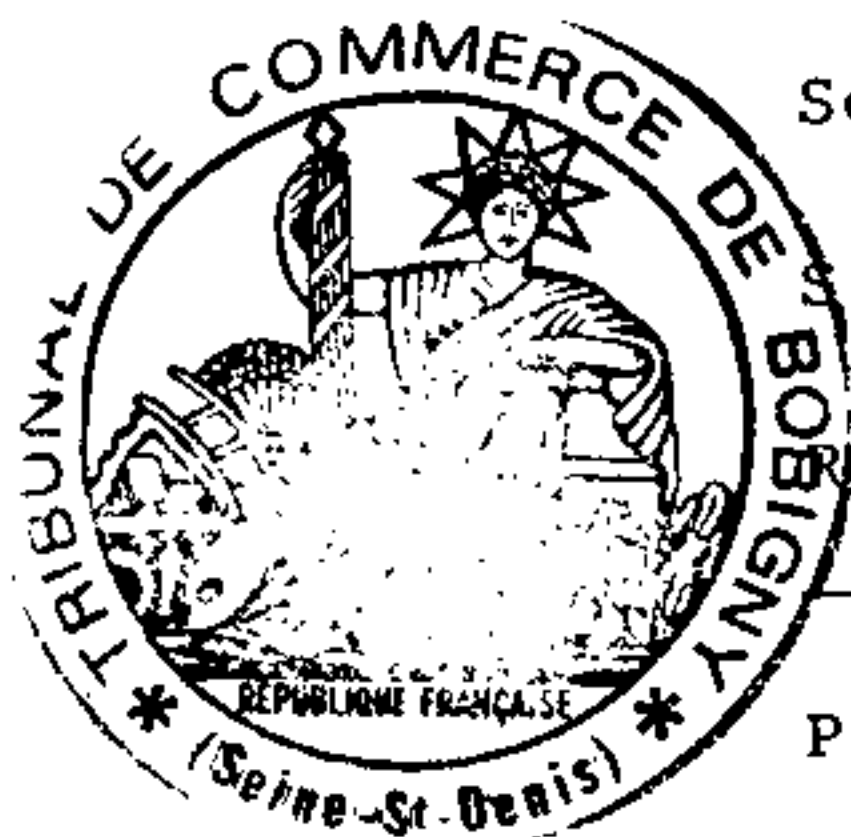
Extrait

HARDY-TORTUAUX S.A.

Société Anonyme au capital de 35.350.000 Frs

siège social : 1 avenue Victor Hugo - LA COURNEUVE

RCS BOBIGNY B 542 086 350



Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration
du 30 Septembre 1993

L'An mil neuf cent quatre vingt treize et le 30 septembre à 11 h 30, les administrateurs de la société se sont réunis au 1 avenue Victor Hugo à La Courneuve, sur convocation du Président.

Etaient présents ou représentés les administrateurs ci-après :

- Monsieur François AUDOUZE, Président,
- M. EVERARD,
- M. FLEMING,
- M. de la HAMETTE
- M. KIRPS
- M. LOMMAERT
- M. MATTHYS.

Assistaient également au Conseil :

- les membres du Comité d'Entreprise désignés à cet effet,
- M. Jean DELPONT, secrétaire du Conseil
- M. CARO, commissaire aux comptes.

Le Président donne lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 23 juillet 1993, lequel est approuvé à l'unanimité.

Le Président rappelle aux administrateurs que le Conseil a été réuni à l'effet d'examiner les différents points à l'ordre du jour ci-après :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 23/7/1993
- Activité de la société au 31/8/1993
- Examen des comptes consolidés au 30/6/1993
- Révision du compte de résultat prévisionnel de l'exercice 1993 à la suite du premier semestre d'activité
- Nomination d'un directeur général
- Questions diverses.

copie certifiée conforme

./...

5 - Nomination du directeur général

Sur proposition du Président, le Conseil procède à la nomination de M. Laurent FALKENSTEIN en qualité de Directeur Général.

M. FALKENSTEIN est nommé dans ces fonctions pour la durée restant à courir du mandat de M. le Président, soit jusqu'à la date de l'assemblée qui ratifiera les comptes de l'exercice clos le 31/12/1995. Toutefois, et comme il est prévu par la loi, lesdites fonctions pourront lui être retirées par le Conseil d'Administration sur proposition de M. le Président.

Le Président déterminera, en accord avec le Conseil d'Administration, les pouvoirs du Directeur Général et sa rémunération...

M. AUDOUZE apporte ensuite des précisions, ou réponses aux questions qui lui sont posées, puis personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 h.

Le Président,

Les Administrateurs,